

Charte de vie de l'élève au collège Saint-Paul de ST-ERBLON

■ Les droits des élèves

Le droit au respect :

J'ai le droit d'être respecté dans mon intégrité physique ainsi que dans mes opinions, dans la mesure où celles-ci ne portent pas atteinte à mon éducation, à l'enseignement dispensé et à la liberté d'autrui.

J'ai le droit de me sentir en sécurité dans l'établissement.

J'ai le droit d'être considéré dans mes particularités et mon histoire ainsi que dans mes capacités à évoluer.

Le droit à de bonnes conditions de travail :

J'ai le droit à de bonnes conditions de travail : des lieux propres et adaptés, le calme en classe, en permanence, dans les couloirs...

Je bénéficie de la mise à disposition de manuels et de matériel.

J'ai le droit à l'écoute, à la bienveillance, à l'accompagnement et au soutien des adultes de l'établissement. J'ai le droit de me tromper, de faire des erreurs, et d'être aidé.

J'ai le droit de bénéficier d'un enseignement conforme aux programmes de l'Éducation Nationale.

Le droit de réunion :

Je peux demander à organiser une réunion par l'intermédiaire de mes délégués, avant chaque conseil de classe ou quand les circonstances l'exigent. Je peux me faire aider par un adulte de l'établissement.

Les délégués peuvent porter mes idées dans les différentes instances.

Le droit à l'information :

J'ai le droit d'être informé des différentes modalités concernant ma scolarité, en matière d'organisation, de résultats, d'examens et d'orientation.

Le droit d'expression :

Je peux m'exprimer librement à condition de respecter les règles de courtoisie et de politesse.

■ Les devoirs des élèves

Le devoir de respect :

J'adopte à l'égard de tous les adultes une attitude polie et respectueuse.

Je respecte mes camarades et je n'use d'aucune menace, violence physique ou verbale.

Je respecte les consignes de sécurité.

Je tiens compte des remarques, des conseils donnés et de mes erreurs. Je respecte les décisions prises par les responsables et j'assume les conséquences de mes actes.

Les devoirs liés au travail :

Je maintiens propres et en bon état les locaux et le mobilier.

J'ai le matériel demandé à chaque cours et j'en prends soin.

Je dois respecter le travail des autres et contribuer à la mise en place d'une ambiance de classe qui favorise les apprentissages de chacun.

Je peux aider mes camarades.

Je me déplace dans le calme, selon les règles.

Je fais, en temps et en heure, tous les travaux écrits, oraux et pratiques demandés par les enseignants et je réalise les évaluations imposées.

Les devoirs de présence, ponctualité et assiduité :

Je dois être ponctuel à chaque activité prévue afin de respecter le travail des adultes et des autres élèves. Je dois être présent à tous les cours, même ceux choisis de façon optionnelle.

Je ne sors en aucun cas de l'établissement sans autorisation préalable et respecte, en début et fin de journée, le régime de sortie choisi par mes parents.

Les devoirs liés à la communication et l'information :

Je respecte la Charte Informatique du collège.

Mon téléphone portable doit être éteint dans l'enceinte de l'établissement.

Le devoir de s'habiller décemment :

Je dois avoir une tenue vestimentaire décente, adaptée au travail et suffisamment couvrante pour ne pas laisser apparaître les sous-vêtements et le nombril. J'ai une tenue adaptée aux activités (EPS...) et je ne porte pas de couvre-chef dans les locaux.

2024-2025

■ PRINCIPALES INTERDICTIONS AU COLLÈGE :

Le correcteur liquide et le marqueur permanent ; l'apport et la consommation de paquet de bonbons, de chewing-gum, objet et montre connectés ; l'introduction et la consommation d'alcool, de tabac, de cigarettes électroniques, de produits illicites ; l'introduction d'objets illicites, d'objets dangereux ou susceptibles de l'être (laser, bombe aérosol, pétard, briquet ou allumettes, canifs, etc.